Question orale de M. Cools : La gestion de la canicule.

M. Cools rappelle que le Collège a pris à l'égard du personnel communal les mesures habituelles en cas de forte canicule : autorisation de quitter plus tôt les postes de travail, fourniture d'eau aux ouvriers, etc.

Cependant, M. Cools souhaiterait connaître les mesures que le Collège aurait adoptées à l'égard d'autres publics (personnes âgées, SDF) dans le cadre d'un plan canicule. Il signale à titre d'exemple que la ville de Paris a distribué des gourdes d'eau aux personnes sans domicile fixe.

Les personnes âgées constituent évidemment un public fragile qui doit veiller à s'hydrater. Celles qui sont placées en institution font l'objet d'une surveillance de la part du personnel d'encadrement mais il n'en est pas de même pour celles qui vivent isolées à leur domicile. Une partie de ces dernières bénéficient de repas livrés à leur domicile par un agent communal, qui représente parfois leur unique contact social. Les ouvriers communaux qui assurent ces livraisons sensibilisent-ils les personnes âgées qu'ils visitent à la nécessité d'une bonne hydratation ? Le Collège a-t-il pris d'autres mesures dans le cadre de la canicule actuelle ?

M. l'Echevin Lambert-Limbosch répond que les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents. La canicule de 2003 a causé de nombreux décès, notamment en France, faute de vigilance de la part des pouvoirs publics du fait que la dernière canicule antérieure remontait à 1983.

Mais vu qu'en raison du dérèglement climatique, les canicules surviennent de manière récurrente, les services communaux ont intégré cette problématique dans leur mode de fonctionnement.

Les livreurs du service de l'Action sociale ne se contentent pas de distribuer des repas mais s'enquièrent de l'état de santé des citoyens qu'ils visitent. S'ils ont le sentiment que la personne ne se porte pas bien, ils en avisent leur collègue du central téléphonique qui assure le dispatching des distributions de repas. Cette démarche fondée sur la communication, l'échange d'informations fait désormais partie des habitudes de ce service.

Les gardiens de la paix emportent des bouteilles d'eau destinées aux « sans-abri », qu'ils incitent par ailleurs à se rendre à l'antenne sociale du CPAS, où ils peuvent bénéficier d'un accompagnement en vue de leur resocialisation. Le CPAS a aussi ouvert au public son hall d'accueil, particulièrement frais.

Les assistants sociaux sont également en première ligne pour signaler toute situation inquiétante.

Les services récréatifs pour seniors ne disposent pas de pièces climatisées mais sont attentifs aux effets néfastes de la chaleur sur les personnes âgées.

L'ASBL Le Pas prévoit des bouteilles d'eau et des casquettes pour les activités qu'elle organise en été à l'intention des enfants. Il arrive que certaines activités soient annulées afin de ne pas exposer les enfants à de trop fortes chaleurs.

Les actions menées par la commune lors des vagues de chaleur sont relayées par des partenaires tels que la Croix-Rouge, ou encore l'association « Bras dessus, bras dessous » dans le quartier Vanderkindere.

Mme l'Echevine Ledan a précisé que les crèches communales respectent scrupuleusement les directives de l'ONE relatives à la protection des enfants lors des canicules. De plus, un tuyau d'arrosage a été mis en place au parc de Wolvendael afin de rafraîchir les participants à la « Nuit au Wolvendael ».

M. l'Echevin Lambert-Limbosch cite les trois mesures essentielles qu'il convient de rappeler à la population : éviter de s'exposer inutilement au soleil, boire régulièrement sans attendre la sensation de soif et s'enquérir des connaissances susceptibles de faire partie des groupes à risque.